

La zone d'aménagement concertée des Garennes est officiellement née



CÉRÉMONIE. La convention engage les acteurs sur un projet à long terme.

Vendredi soir, Bertrand Hauchecorne, maire, et l'ensemble des acteurs ayant participé au projet de la construction de la zone d'aménagement concerté (Zac) des Garennes, à Mareau-aux-Prés, se sont réunis à la salle du conseil afin de signer officiellement leur charte d'engagement.

Ce projet d'éco-quartier, débuté en 2006, a vu ses premiers travaux lancés le 25 septembre. À l'issue, ce projet verra apparaître

quatorze logements sociaux, dix-sept terrains dédiés aux primo-accédants et quarante-cinq autres terrains tout publics.

L'objectif de Bertrand Hauchecorne est de « créer du lien social en faisant appel à une mixité de la population ». L'éco-quartier a été pensé dans une perspective de développement durable dans sa globalité : éclairage public, écoulement des eaux mais aussi avec le « souci de faire de ce quartier, un espace vivant ». ■